

Going Non-Profit in the Yukon

It began in 1983, when I started Carol's Playcare Centre. I started a child care centre on my own because I was interested in young children and I felt I had something to offer. In the Yukon, at that time, we did not have any programs to assist centres with start-up costs or operational and maintenance costs. There was only one way to do it, so I started the Centre in my family home.

Through my involvement with the Canadian Day Care Advocacy Association, I gained some insight into the various child care situations in other regions of the country. I could see that profit versus non-profit was an emotionally-charged issue in some provinces. It was not an issue in the Yukon, because at the time day care was not funded in any way.

As the Centre grew, I often wondered if the 'profit' label was a misnomer. I knew how fragile the financial situation was at times. I couldn't earn a decent living. No one interested in making a profit in the Yukon would provide child care.

Because I believe parents have an important role in the provision of child care, I formed a Parent Advisory Board. Although this allowed parents to participate in the care of their children, it was not a solution to the stresses and problems of running a centre. I was a private operator and the Advisory Board was just that, an advisory board. The financial responsibility was solely in my hands. I could not go to the parents and ask them to raise funds. Nor could I expect them to advise me on financial matters, staff salaries, the level of staff training, or fees.

I continued to be interested in converting to a non-profit centre. There seemed to be many advantages. There were more sources of funding available to non-profit centres. There was more community support for non-profit centres. Parents would have a real say in how the Centre was run. And there would be more heads to put together to solve problems. My shoulders, wide as they are, would not be the only ones carrying the load.

As a result of considerable active lobbying by the Yukon Child Care Association, child care was gaining public support and beginning to take on a new focus in the Territory. Politicians were beginning to pay more attention to child care needs. Money started coming into child care. The Government created start-up grants for centres and family day homes. Operating and maintenance grants were made available to centres and homes. Annual enhancement

grants were provided to purchase toys, equipment, and to help pay for renovations to child care centres and family day home facilities. Wage enhancement became a possibility, then a reality. These changes made it more feasible for a non-profit centre to survive.

My family and I had moved out by this time, so the building was used solely for the child care centre. It was licensed for 45 children, but ran six days a week from 6:30 am until midnight. As a business, Carol's Playcare Centre was dismal. But closing the centre would be a drastic solution, and would put more than 20 staff out of work and leave 60 families without child care.

As the Centre grew, I often wondered if the 'profit' label was a misnomer. I knew how fragile the financial situation was at times. I couldn't earn a decent living.

The Parent Advisory Board became a Parent-Staff Advisory Board. They started expressing interest in converting to a non-profit centre. It seemed the ideal solution. The Centre would be run by parents and staff with quality child care in mind. Staff would be paid reasonable salaries and could afford to stay at their jobs. There would be incentives for staff training, relief workers to spell child care workers so they could take coffee breaks and lunch hours, and good child-staff ratios. A cook would be hired to ensure high nutritional standards.

The Parent-Staff Advisory Board formed a non-profit Society, the Playcare Centre Society, with the intention of converting my centre to a non-profit centre. They registered with Consumer and Corporate Affairs in February 1989. The constitution created a Board of Directors made up of at least fifty-one per cent parents, and with staff positions on the Board. We believed that parents need to have a major



The Canadian
Day Care Advocacy
Association

L'Association canadienne
pour la promotion des services
de garde à l'enfance

EDITORIAL BOARD

SUZANNE O'ROURKE LAUREL ROTHMAN
 JOCELYNE TOUGAS SUE WOLSTENHOLME

EDITORS

LAUREL ROTHMAN PENNY BERTRAND

PRODUCTION EDITORS

CANDIS J. GRAHAM SYLVIE LAFRANCE

EXECUTIVE COMMITTEE

PRESIDENT JOANNE OBERG
 VICE-PRESIDENT JOCELYNE TOUGAS
 SECRETARY MAB OLOMAN
 TREASURER SUE WOLSTENHOLME

NATIONAL STEERING COMMITTEE

YT JOANNE OBERG* SUZANNE O'ROURKE
 NT ANNETTE HASTIE* ELLEN HAMILTON
 NF MARY GOSS* LYNETTE BILLARD
 PE VACANT POSITIONS
 NS SUE WOLSTENHOLME* VALERIE BLAAUW
 NB DIXIE LEE VAN RAALTE*
 QC JOCELYNE TOUGAS* PATRICIA TUCK
 ON LAUREL ROTHMAN* PENNY BERTRAND
 MB MARILYN MACDONALD* URSULA NEUFELD
 SK FIONA BISHOP* BERNADETTE VANGOOL
 AB AVRIL PIKE* KAREN CHARLTON
 BC MAB OLOMAN* LINDA KUSZ

* Member of Board of Directors

NATIONAL OFFICE

EXECUTIVE DIRECTOR REBECCA ZUCKERBRODT
 ADMINISTRATIVE OFFICER CANDIS J. GRAHAM
 SECRETARY/PROJECT COORDINATOR SYLVIE LAFRANCE
 SECRETARY CELINE DUGAS

The Canadian Day Care Advocacy Association is an incorporated, non-profit, bilingual organization committed to accessible, affordable, high-quality non-profit child care services for Canadians. Founded in 1983, the Association promotes the development of a broad consensus of support within all regions of Canada to pursue child care issues at the Federal level. The primary goal of CDCAA is an expanded and improved child care system with emphasis on high quality care. We are working for the evolution of a publicly-funded, non-profit, comprehensive child care system, which is accessible to every Canadian family who wishes to use it. If you would like to become a member of CDCAA, please contact our national office for more information. *Vision* is a bilingual newsletter and is distributed free of charge to our members. *Vision* welcomes articles, photographs and comments from CDCAA members. The editors reserve the right to edit text and length of copy. Photographs which are supplied to *Vision* will be returned upon request. Articles from *Vision* may be reproduced if appropriate credit is given to CDCAA and a copy sent to us.

To make sure you get your copy of *Vision*, please let us know of any change of address. Mail a standard Canada Post change of address card or letter to the CDCAA office.

Publication of *Vision* is assisted through funding from the Women's Program and the Promotion of Official Languages Branch, the Department of the Secretary of State of Canada.

THE CANADIAN DAY CARE ADVOCACY ASSOCIATION
 333 CHAPEL STREET, OTTAWA, ON K1N 7Z2

TELEPHONE: (613) 594-3196

FAX: (613) 237-5969

ISSN 0838-0481



Greetings! Since this is my first opportunity to meet most of you, I'd like to tell you a little about me. I am originally from Toronto, but have called Whitehorse my home for the past fifteen years. During those years, I married and had two children. I also became involved in the Yukon Child Care Association and have been on the Executive for the past seven years.

During the past ten years, public funding and support for child care has definitely improved. The territorial government provides operational, maintenance and capital grants to non-profit centres and family day homes, and has expanded the child care services unit. Discussions on wage enhancement grants and additional licensed child care spaces are ongoing.

I have been a member of CDCAA since 1986, and have served on the Board of Directors and on the Executive Committee as Secretary. I am also a member of the Public Service Alliance of Canada and have been involved in many union activities which relate to child care. The PSAC has been very supportive of our Association in the past and continues to do so as they sponsor my wages to attend CDCAA meetings in Ottawa.

It has been, at times, a fast moving ride. Over the last six years the federal government has created committees and held a number of hearings. We have all been asked to respond through various campaigns and media events to take our cause to politicians. Many of our advocacy campaigns have been successful.

In addition, advances in child care have been made in provinces and territories largely due to your hard work.

Like many advocates, I became involved partly as a personal matter. Then I realized it was more than that. We do not do it for personal



gain or ambition. We do it because we believe in quality care for children. We know that in our own (small) way we can make a difference.

In the summer you received a letter about our membership drive. This is one of those small ways in which you can help the struggle for better child care. It is something we can all do to build a strong organization and make our voices heard at the federal level.

We have many more hurdles ahead of us, which will require your co-operation and spirit. I am looking forward with excitement to the next two years, and hope we can call on you in the future as we have in the past ▽

JOANNE OBERG
 PRESIDENT



voice in the running of the Centre. We also wanted staff to have a say because they are involved in the day-to-day operations. As Director of the Centre, I would not be on the Board and could not vote.

There was money available for conversion from the Territorial Government, through the Capital Development Grant of the Department of Health and Human Resources. Their criteria stated that the money made available for conversion needed to have a pay-back period of one year or less. The previous year, the Territorial Government had paid \$200,000 in subsidies to parents and in money for operations and maintenance and for enhancement grants at Carol's Playcare Centre. Because it was considered a profit centre, the Government was not able to cost-share these expenses with the Federal Government through the Canada Assistance Plan (CAP). By converting the Centre to non-profit, the Territorial Government would save \$100,000 in the first year.

The original application to the Capital Development Grant requested money to buy toys, equipment, and the

It is great to
see so many parents and
staff and others in the community
working for the health of the Centre. It
seems a much better model for
quality child care.

building. This would mean the Playcare Centre Society would not have a mortgage or the increased operational costs a rental agreement would entail. From a number of perspectives, conversion was of benefit to the Centre and the territorial government. However, it became apparent that conversion was a new process in the Yukon and the money to buy the building was not approved. The application was changed to purchase only the toys and equipment.

The application was successful and on April 1, 1990 the Playcare Centre Society took over the operation of the Centre. Instead of one manager, a management team was formed with the six senior staff taking one portfolio each. The portfolios included finances, staff training, policy and government liaison, parent relations, personnel, and recording secretary. Each staff person works four days a week with the children and one day in the office. The staff training officer is excused from an office day as his duties include evening workshops and sessions with staff and



parents. The Board of Directors have corresponding committees for most of these portfolios, to provide advice and help.

Although I could have stayed on as Director, I decided it would be better for the Centre to grow and develop on its own. I feel ever so pleased with the outcome. It is great to see so many parents and staff and others in the community working for the health of the Centre. It seems a much better model for quality child care, than one dependent on the personal resources of one person. I am pleased with the Playcare Centre Society, the Yukon's first conversion from profit to non-profit. There are plans in the works for at least one other conversion in the Yukon.

If you are a private owner and haven't considered conversion, I urge you to think about it. It is an option that can work well for everyone involved ▽

CAROL CHRISTIAN

Carol Christian was one of the eight Executive members who established CDCAA in 1983. She represented the Yukon on our Steering Committee until 1990. Carol is the Child Care Coordinator in the Child Care Services Unit of the Yukon Government.

Canada Assistance Plan

Funding for child care and other Social Services is in serious jeopardy as a result of recent actions taken by the federal government. In February, the government proposed to limit its transfer payments under the Canada Assistance Plan (CAP) to 5% for British Columbia, Alberta and Ontario.

CAP is the primary source of federal funds for regulated child care for low and modest income families. CAP provides for the cost-sharing of eligible costs for day care services. Provinces pay 50% of eligible costs and the federal government is obliged to match that 50%. CAP was designed to prevent, overcome, or alleviate the causes or effects of poverty or child neglect.

Since 1966, CAP has been an open-ended program whereby the provinces determine the level of spending and the federal government must contribute an equal share. The only limits placed on expenditures for eligible costs for services like child care are those imposed by the Provinces. The three provinces under current constraints contain half of Canada's welfare recipients and 41,000 of Canada's 100,000 estimated child care subsidy recipients. Any reduction in benefits will create deeper poverty among recipients, and make it more and more impossible for low-income Canadians to gain access to subsidized child care.

The Province of British Columbia, with the support of Ontario, challenged the federal government. On June 15, the B.C. Court of Appeal struck down the proposed limit on transfer payments. Shortly thereafter, the House of Commons passed Bill C-69, an omnibus financing bill that includes the "cap" on CAP.

In the fall, the Senate considered Bill C-69. CDCAA joined with the Canadian Council on Social Development (CCSD) and other groups in "The Campaign Against Bill C-69." A special CCSD newsletter about the campaign was recently mailed to you.

Fixed on its intent to limit payments under CAP, the federal government filed leave to appeal to the Supreme Court of Canada the decision of the B.C. Supreme Court. This complex case is expected to be heard by the end of this year. The challenge by the federal government raises complex legal issues about the ultimate supremacy of Parliament that could have wide-ranging ramifications for child care and many other aspects of government relations.

World Summit for Children

Prime Minister Mulroney co-hosted a World Summit for Children in New York on September 30, 1990, to promote the United Nations Convention on the Rights of the Child. The Summit challenges Canada to take positive action on behalf of children living in this country, as well as children worldwide.

Canada presented a national paper on the situation of

children in Canada during the course of the Summit. Clearly the government wishes to present a good image to the world and ignore the deteriorating economic and social conditions of children living in Canada.

The CDCAA, in anticipation of the release of the national paper, co-sponsored an alternative report in association with the National Action Committee on the Status of Women, the Child Poverty Action Group, the Canadian Labour Congress, the Assembly of First Nations, and the Native Council of Canada. It outlines the situation of child poverty, the decreasing accessibility of adequate child care, and aboriginal children.

Canada is second only to the United States in the depth of poverty experienced by children in industrialized countries. In 1987, only 8 per cent of children with mothers in the labour force were cared for in licensed child care services and only 15 per cent of families eligible for a subsidy actually received one. Very little culturally-sensitive high-quality child care is available for aboriginal children.

Canada is
second only to the
United States in the depth of
poverty experienced by children in
industrialized countries.

The government announced the establishment of a Children's Bureau during the World Summit. The creation of a Children's Bureau was one of the recommendations of the Rix Rogers Report on Child Sexual Abuse. The Rix Rogers Report recommended that Health and Welfare Canada establish a Children's Bureau within the Department. This Bureau would be responsible for a broad range of children's interests within federal government — including child care.

The importance of child care may easily be lost under the general concern for the "well being of children." It is important, therefore, to press for the development of a child care policy in Canada. There is increasing concern that the government, pressed by its promise that something will be in place by the end of its term, will put forward a less-than-desirable child care policy. Employer-sponsored child care and tax measures are but small pieces of the puzzle of child care in Canada. A coherent policy, outlining the development of a national child care system, is long overdue ▽



Temporary Reprieve for Women's Groups

Canadian women won a partial victory in May, when our lobbying efforts persuaded the federal government to reinstate core-funding to women's centres across the country for one year.

The February 1990 federal budget cut funding of \$1.6 million from the Women's Program, Department of the Secretary of State of Canada. This meant one national women's group, three women's publications, and 80 women's centres lost 100% of their funding. Another four national groups were cut by 20%.

Women in Newfoundland initiated a series of protests and mobilized women across the country. In response to intense lobbying, the Mulroney government announced that funding of \$1.2 million would be restored to women's centres for a one-year period. It is not clear what will happen to these centres next year. Currently, Secretary of State staff are assisting women's centres in British Columbia, the Yukon, the Northwest Territories, Québec, Nova Scotia and Newfoundland to negotiate with the provinces for operational funding. These provinces have previously supplied some operational funding, and the goal is to enhance this funding.

These are dangerous times. The federal government is taking away more and more of the funding and resources so desperately needed by women. The government has made cuts of over \$3 million in the last two years, and we expect more cuts in 1991 ▽

The Gap Widens

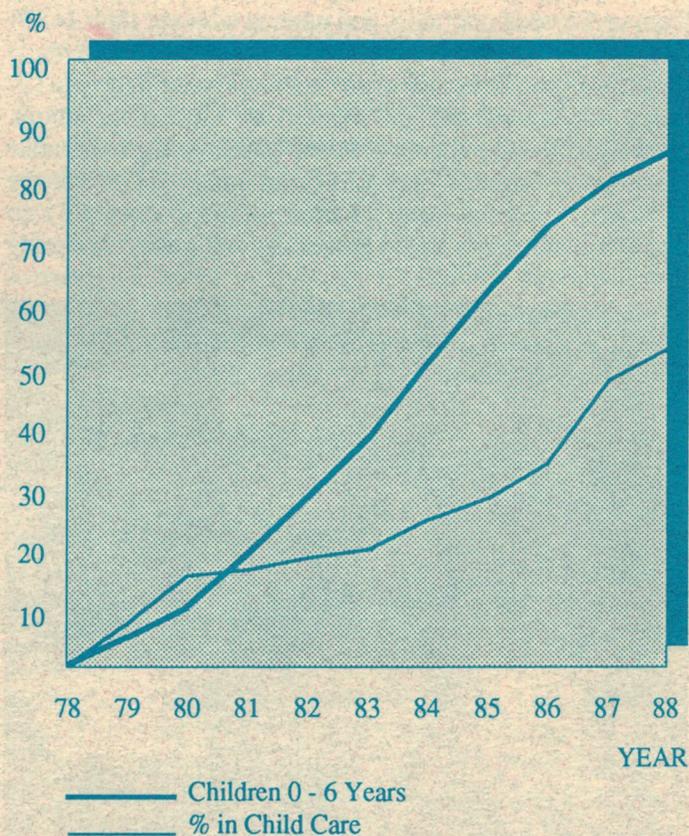
The gap between the growth in licensed child care spaces and the number of children needing child care has widened significantly. While the supply of licensed child care spaces has increased, the rate of women with children who are entering the paid workforce has increased at a higher rate.

More than five million Canadian children under the age of 13 have parents in the labour force or studying full-time, while there are less than three hundred thousand child care spaces (statistics as of March 31, 1989).

This chart, produced in SAS by Michael Friendly, visually illustrates the gap between what is needed and what is available ▽

Growth in Licensed Child Care Spaces and in Number of Children 0 - 6 Needing Child Care 1978 - 1988

Source: Health and Welfare Canada,
Status of Daycare in Canada



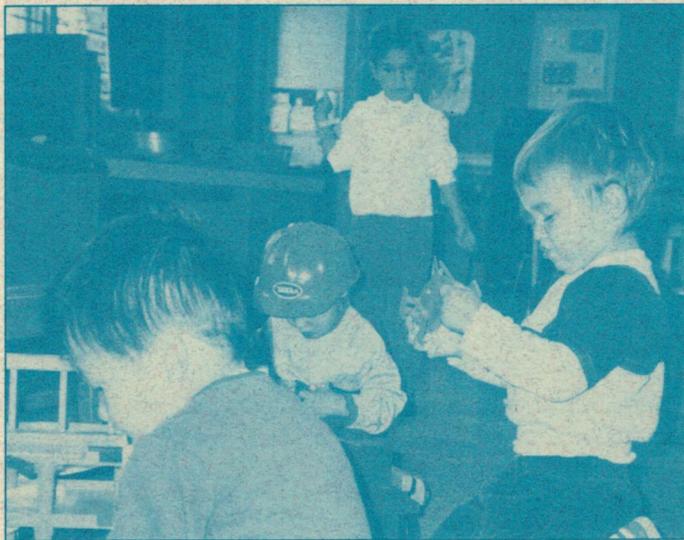
Yukon Child Care Act

On May 10, 1990, the Yukon Legislature passed a new Child Care Act. This Act replaces existing legislation, which has been in effect since 1979. The previous Act had many loopholes, which made it unenforceable. It placed a limit of six children in a family day home. This, however, did not include the caregiver's children or related children or any children in care for 2 1/2 hours or less. The 1979 Act allowed a licensed family day home to have an unlimited number of children with only one caregiver. It also allowed an unlicensed facility to operate without concern for any legal repercussions.

The newly-passed Act has set firm limits on the number of children in a family day home. A family day home operator may now take a maximum of eight preschool children. With the addition of one staff, four school-aged children are allowed. These numbers include the caregivers own children and children attending for any amount of time. The new Act also allows a person who is taking less than four children to become licensed for that number of children.

A unique and important aspect of the Act deals with Yukon First Nations. A section of the Act allows Yukon First Nations the opportunity to take over administration of child care for their members in the event of a land claim settlement between the individual bands and the Yukon Government and/or a self government agreement between Yukon First Nations and the Federal Government.

There was a great deal of opposition to the Act, primarily from unlicensed operators and parents who use their facilities. From their perspective, the Act would actually reduce child care spaces because these operators would have to cut down on the number of children or close their doors. Although this may appear to be the case at first glance, after an initial adjustment there will be an increase, particularly for school-aged children. The Territorial Government also realizes there needs to be an adjustment period and may



proclaim the portions of the Act dealing with family day homes a few months after the rest of the Act is proclaimed.

Some areas which are not covered in the Act are: requirements for staff training, group and centre size, and staff-child ratios for child care centres. These will be dealt with in regulations, which are being updated over the next six months.

The next year will be one of change and growth as the Government's child care strategy is further developed and implemented. For further information on the new Yukon Child Care Act or other aspects of child care in the Yukon, contact: Child Care Services Unit, Department of Health and Human Resources, Government of the Yukon, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 ▽

Newfoundland Child Care Conference

About 100 people attended the third provincial child care conference, "Action Towards Child Care," in St. John's on May 2-3, 1990. The conference was organized by the Day Care Advocates Association. Participants included early childhood educators, child care workers, parents, employers, community agencies and labour unions.

The conference was designed with three goals in mind. The first goal was to equalize the information base of all participants by presenting four workshops: Legislation and Regulations; Child Care Funding Opportunities; The Importance of Training for Child Care Workers; and, Workplace Child Care and Other Options. The second goal was to achieve a consensus amongst the participants, in the form of recommendations for policy-making. The third goal was that members of our Association would present these recommendations to the Social Policy Committee of the Provincial Government.

Consensus was reached, and the Day Care Advocates Association presented the recommendations to the Social Policy Committee on May 9, 1990.

The 16 recommendations included: 1) activating the Family Home Day Care Pilot Project and developing related legislation and regulations, 2) developing age-appropriate child care regulations for children under two years of age and for children six years of age and over, 3) developing a certification process for child care workers which takes into account training and years of experience, and 4) implementing an immediate, across-the-board salary enhancement grant, pending development of the certification process.

The Day Care Advocates Association is a community-based group whose mandate is to lobby government for better child care and raise the profile of child care issues. For more information you may write to: Day Care Advocates Association, P.O. Box 1086, Station C, St. John's, Newfoundland, A1C 5M5 ▽



Francophone Child Care in Ontario

Le Réseau ontarien des services de garde francophones (The Ontario Francophone Child Care Services Network) is an umbrella organization for all the French-language child care services in Ontario.

The mandate of Le Réseau is to support and encourage the development of French-language child care services, and to make known the concerns of its members. It protects and promotes their interests in government circles, and formulates recommendations regarding government child care policies and programs.

The most pressing concerns are: professional training and development for educators, educators' aides, directors and members of boards of directors; recruitment of qualified personnel; better salaries; client recruitment; and teaching material. Le Réseau is also interested in pay equity issues, bilingualism criteria, subsidized spaces, and the new policy to expand kindergarten services.

In view of the shortage of qualified personnel, Le Réseau has approached the Minister of Colleges and Universities. As a result, four colleges are developing childhood education programs under the Home Studies program.

In order to increase awareness of the needs of francophones, Le Réseau sits on the Child Care Human Resources Planning and Training Committee of the Ministry of Social and Community Services, representing child care services. Le Réseau hopes that this contact will lead to concrete measures for dealing with the personnel shortages and the problems that educators are having in obtaining their equivalence from the Association for Early Childhood Education, Ontario.

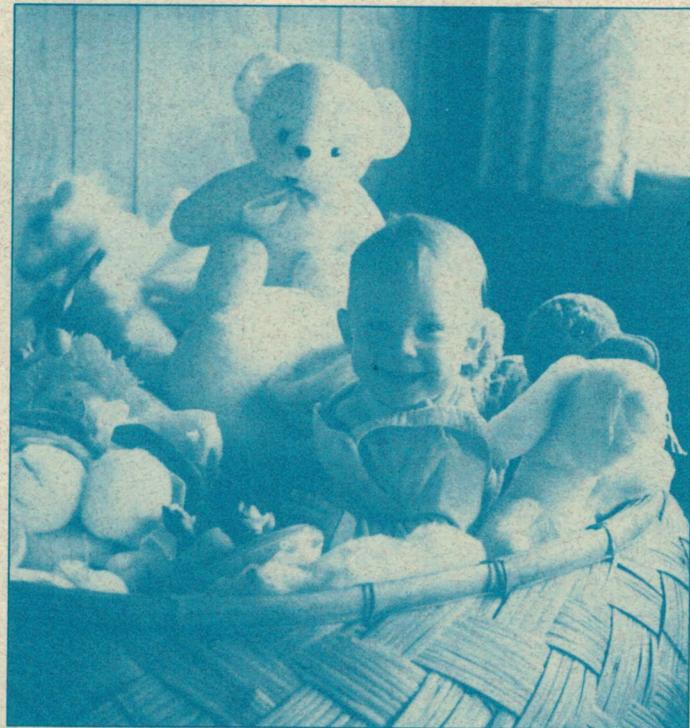
Le Réseau ontarien de services de garde francophones may be contacted at: 3374 croissant Masthead, Mississauga, Ontario, L5L 1L1, or phone 1-800-387-8174

Ontario Kindergarten Initiatives

We would like to correct an error made in Vision #9 (March 1990) on page 7. Premier Peterson did not announce he would transfer nursery schools to the Ministry of Education, in his speech from the throne.

The following paragraphs provide an accurate description of the Ontario Ministry of Education's kindergarten initiatives.

The Ministry of Education in Ontario has greatly broadened access to early childhood education programs. School boards have until 1992 to ensure that all 5 year-olds have access to half-day Senior Kindergarten. By 1994, boards must implement half-day Junior Kindergarten. In addition, as of this fall, school boards may, if they choose, implement full-day Senior Kindergarten. This means all 4 and 5 year-olds in the province will be able to attend a Kindergarten



program for at least half of the day by 1994.

While school boards must provide the half-day Kindergarten programs, the compulsory school age will remain at 6 years old (grade 1). Parents, therefore, will continue to decide whether their children will attend Kindergarten half-days, full-days (where available) or at all ▽

B.C. Task Force on Child Care

In July, British Columbia, through the Minister Responsible for Women's Programs, Carol Gran, established a Task Force on Child Care. The purpose of the Task Force is to recommend ways to increase the number of child care spaces in the province. The terms of reference include: analysis of the barriers to expansion and identification of ways to overcome those barriers (including the roles and responsibilities of each level of government); determination of the need; and the planning of orderly growth over the short and long term. A report to the Minister is expected by January 1991.

The mandate of the twenty-member Task Force is a challenging but exciting one! The Chairperson, Nicole Parton, is a well-known journalist. The Vice-Chairperson is a past Vice-President of CDCAA, Penny Coates. There is excellent representation from the child care community including CDCAA members Peter Ashmore, Rita Chudnovsky, Sandra Griffith, and Paula McCrae. Mab Oloman has been hired as a Consultant to the Ministry of Women's Programs for a two-year term, and as part of her contract will act as a resource person for the Task Force ▽

NATIONAL STUDY ON WAGES AND WORKING CONDITIONS

The Canadian Day Care Advocacy Association and the Canadian Child Day Care Federation have received funding from Health and Welfare Canada's Child Care Initiatives Fund to undertake a National Research Study on the Wages and Working Conditions of Child Care Employees. The study will focus on the turnover rate of staff, as well as provide a current view of their wages and working conditions on a national and provincial/territorial basis. The survey and focus group interviews will be conducted throughout the country beginning in early 1991, with results expected by early 1992.

The quality of child care provided to children is almost totally dependent on the individuals providing that care. Wages and working conditions are a key element of job satisfaction in child care, as in many human service fields. There is growing concern about the high turnover rate of staff in child care programs. A recent American study revealed that turnover rates are three times higher than a decade earlier.

This research is an important element of the information required to develop a comprehensive child care system in Canada. We are pleased to be collaborating in making this research possible ▽

STRATEGIC PLANNING

The Association developed a three-year strategic plan during the Steering Committee meeting in Ottawa on June 8 and 9, 1990. Steering Committee members considered many factors, such as the political climate and reduced financial and staff resources, and established goals and strategies for CDCAA. The report of the session on strategic planning is available in both official languages for \$2.50 (to cover the cost of copying and postage) ▽



RELATED WELCOME

Although the introduction is long overdue, we are pleased to present Sylvie Lafrance to you. Sylvie became Secretary of the national office in January 1989. In August, Sylvie assumed part-time duties of a new position — Project Coordinator. Sylvie will continue to look after the Association's membership. Her new responsibilities include evaluating and ensuring our services and publications are available in both Official Languages ▽

POSTER FOR SALE

Help the advocacy movement by displaying our *Still Struggling for Better Child Care* poster. It is available for \$5 from the national office and from Steering Committee members ▽

THANK YOU!

We would like to thank all the individuals and organizations who so generously contributed financial support to the Canadian Day Care Advocacy Association through donations in 1989.

Barbara Amundrud; Joyce A. Archer; Jane Aronson; Leslie Atkinson; Laurent Besner; Lynette Billard; Myriam Bouthillette; Broadview Community Day Care; Sandra Burt; Canadian Cooperatives Association; Jean Carroll; Le Conseil des organismes francophones de la région de Durham project; Lise Corbeil Vincent; Janet M. Davis; Professor Evelyn Ferguson; John Funicello; Garderie Communautaire de Verdun Inc.; Garderie Coop les p'tites abeilles; Diana Ginn; Dorothy Greenwood; Margaret Hoff; Deborah Kemested; Christine Lafrance; Ilona Lampi Miner; Susan O'Leary; Dr. Nicole LeSaux; Madelyn MacKay; Elizabeth MacKinnon; Margaret Mitchell, M.P.; Maureen Morrison; Carol Murray; Beth Nowak; Dr. Elaine Porter; Diana Prestidge; Rideau Employee Student Child Care Centre; Rideau Group Day Care; Jennifer Robinson-Lewis; Jean Ross; Marnie Rothberg; Sardis Children's Centre; Laura Sing Frederiksen; Barbara L. Stange; Patricia Strople; Toronto Area Council-PSAC; Elizabeth Trakas; Elisabeth Van Stam; Bev Watson; Lynne Westlake; YM/YWCA Child Care; YWCA-Saskatoon ▽

SORRY!

We made another mistake. This time in the July 1990 Bulletin on page 3. On December 3, 1987 (not December 15), the round of federal-provincial/territorial negotiations culminated in the federal government's announcement of its National Strategy on Child Care ▽

Les services de garde à l'enfance sans but lucratif au Yukon

Tout a commencé en 1983 quand j'ai fondé Carol's Playcare Centre. J'éprouvais à ce moment un intérêt pour les enfants et je pensais avoir quelque chose à offrir. Dans le Yukon, il n'y avait aucun programme pour subvenir aux besoins des centres quant aux coûts de démarrage, de fonctionnement ou d'entretien. Il n'y avait qu'un seul moyen de le faire: fonder le Centre dans mon foyer.

Ma participation à l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance m'a donné un aperçu de la situation dans les autres régions du pays. Je me suis rendue compte que dans certaines provinces les services de garde à but lucratif ou sans but lucratif étaient un sujet de controverse, sauf au Yukon où à ce moment-là aucun n'étaient subventionnés.

Alors que le Centre s'épanouissait, je me demandais souvent si l'expression «à but lucratif» était appropriée. Je savais que la situation financière était parfois fragile. Je ne réussissais pas à gagner un revenu convenable. Personne intéressé à faire un profit dans le Yukon n'offrirait des services de garde.

Puisque je crois en la participation des parents au service de garde à l'enfance, j'ai fondé un comité consultatif de parents. Bien que ceci permettait aux parents de participer aux soins apportés à leurs enfants, cela n'allégeait pas le stress et les problèmes d'administration du centre. Je demeurais la propriétaire et le comité n'étais effectivement que consultatif. La responsabilité financière restait entièrement entre mes mains. Je ne pouvais ni demander aux parents de collecter des fonds, ni leur demander conseil sur la situation financière, les salaires des employés, le niveau de formation des employés ou les frais de garde.

Je continuais à m'intéresser à convertir en un centre sans but lucratif. Il semblait y avoir beaucoup d'avantages: l'existence de plus de sources de financement disponible aux centres sans but lucratif; l'appui plus tangible de la communauté; une voix prépondérante pour les parents dans la gestion du Centre; et les problèmes seraient réglés par plusieurs personnes. Mes épaules, quoique bien larges, ne seraient pas les seules à porter le fardeau.

Comme suite aux fortes pressions de l'Association des services de garde du Yukon, les services de garde à l'enfance gagnaient l'appui du public et devenaient une cause dans le Territoire. Les politiciens commençaient à s'intéresser

davantage aux besoins des services de garde. L'argent s'infiltrait graduellement vers ces services. Le Gouvernement a créé des subventions de démarrage pour les centres et les foyers de garde en milieu familial. Les subventions de fonctionnement et d'entretien leur ont aussi été disponibles. Des subventions annuelles d'amélioration servaient à l'achat de jouets, d'équipement et aidaient à payer les rénovations. Des augmentations salariales devinrent une possibilité, puis une réalité. Ces changements ont rendu possible la survie de centres sans but lucratif.

À ce moment-là, ma famille et moi étions déménagées. Ainsi l'édifice servait uniquement au centre qui était auto-

Alors que
le Centre s'épanouissait,
je me demandais souvent si
l'expression «à but lucratif» était
appropriée. Je savais que la
situation financière était
parfois fragile.

risé à garder 45 enfants et à rester ouvert de 6:30 à minuit. Comme entreprise, Carol's Playcare Centre laissait à désirer. Toutefois, la fermeture du Centre aurait été une solution draconienne et aurait laissé plus de 20 employés sans emploi et 60 familles sans services de garde.

Le Comité consultatif de parents devint le Comité de consultation Parents-Personnel. Les membres ont exprimé leur désir de convertir ce centre en un centre sans but lucratif. Cela semblait la solution idéale. Ce centre serait géré par les parents et le personnel avec l'attention sur la qualité des services. Le personnel serait payé un salaire raisonnable et serait en mesure de conserver leur poste. De plus, il serait motivé à se perfectionner. Des travailleuses/eurs de relève remplaceraient les travailleuses/eurs en service de garde à leur pause café et sur l'heure de dîner, et un bon ratio enfant-personnel serait établi. Un cuisinier serait engagé pour



COMITÉ DE RÉDACTION

SUZANNE O'ROURKE LAUREL ROTHMAN
JOCELYNE TOUGAS SUE WOLSTENHOLME

ÉDITRICES

LAUREL ROTHMAN PENNY BERTRAND

PRODUCTION

CANDIS J. GRAHAM SYLVIE LAFRANCE

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE JOANNE OBERG
VICE-PRÉSIDENTE JOCELYNE TOUGAS
SECRÉTAIRE MAB OLOMAN
TRÉSORIÈRE SUE WOLSTENHOLME

COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

YT JOANNE OBERG* SUZANNE O'ROURKE
NT ANNETTE HASTIE* ELLEN HAMILTON
NF MARY GOSS* LYNETTE BILLARD
PE VACANT POSITIONS
NS SUE WOLSTENHOLME* VALERIE BLAAUW
NB DIXIE LEE VAN RAALTE*
QC JOCELYNE TOUGAS* PATRICIA TUCK
ON LAUREL ROTHMAN* PENNY BERTRAND
MB MARILYN MACDONALD* URSULA NEUFELD
SK FIONA BISHOP* BERNADETTE VANGOOL
AB AVRIL PIKE* KAREN CHARLTON
BC MAB OLOMAN* LINDA KUSZ

* Membres du conseil d'administration

BUREAU NATIONAL

DIRECTRICE GÉNÉRALE REBECCA ZUCKERBRODT
AGENTE D'ADMINISTRATION CANDIS J. GRAHAM
SECRÉTAIRE/COORDONNATRICE DE PROJET
SYLVIE LAFRANCE
SECRÉTAIRE CÉLINE DUGAS

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est un organisme bilingue, sans but lucratif, et légalement constitué qui s'est engagé à promouvoir, à travers le Canada des services de garde à l'enfance de qualité, à prix abordable, accessibles à tous, et sans but lucratif. Fondée en 1983, l'Association favorise la concertation, dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir les services de garde auprès des autorités fédérales. L'objectif premier de l'ACPSGE est d'élargir le réseau des services de garde au Canada en mettant l'accent sur la qualité. Nous préconisons, à plus long terme, la mise sur pied d'un réseau complet de services de garde financés par l'État et accessibles à toutes les familles qui désirent les utiliser. Si vous désirez vous joindre à l'ACPSGE, veuillez communiquer avec le bureau national pour obtenir de plus amples renseignements. *Vision* est un bulletin bilingue que nous distribuons gratuitement à nos membres. L'ACPSGE invite ses membres à lui soumettre des articles, des photographies et des commentaires à publier dans *Vision*. Les rédactrices en chef se réservent le droit d'éditer les textes et d'en fixer la longueur. Les photographies soumises à *Vision* seront retournées aux expéditeurs qui en auront fait la demande. On peut reproduire des articles tirés de *Vision* en mentionnant que l'ACPSGE en est la source et en nous en faisant parvenir copie.

Pour vous assurer de bien recevoir votre copie de *Vision*, veuillez nous communiquer tout changement d'adresse en faisant parvenir une lettre ou une carte standard de changement d'adresse de Postes Canada au bureau de l'ACPSGE.

La publication de *Vision* est assurée par une subvention provenant du Programme de promotion de la femme et de la section de la Promotion des langues officielles, Secrétariat d'État du Canada.

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

333, RUE CHAPEL, OTTAWA, ON K1N 7Z2
TÉLÉPHONE: (613) 594-3196
TÉLÉCOPIEUR: (613) 237-5969
ISSN 0838-0481



Bonjour! Puisque c'est la première occasion que j'ai de rencontrer la plupart d'entre vous, j'aimerais me présenter. Originellement de Toronto, je me suis installée confortablement à Whitehorse depuis quinze ans. Depuis, je me suis mariée et j'ai deux enfants. Je me suis aussi intéressée à l'Association des services de garde du Yukon, et je siège à l'exécutif depuis sept ans.

Depuis dix ans, le financement des services de garde à l'enfance s'est nettement amélioré. Le Territoire fournit des subventions d'opérations, d'entretien et de capital aux centres sans but lucratif et aux foyers de garde en milieu familial. De plus, il a développé la section des Services de garde à l'enfance. Des discussions, portant sur les subventions affectées à l'augmentation salariale et les places reconnues additionnelles, sont en cours.

Je suis membre de l'ACPSGE depuis 1986. J'ai siégé au Conseil d'administration et en tant que Secrétaire, à l'exécutif. Je suis aussi membre de l'Alliance de la fonction publique du Canada (ALFPC) et j'ai participé à plusieurs activités syndicales concernant les services de garde. L'ALFPC a fortement appuyé notre Association depuis plusieurs années et continue à le faire en subventionnant mes dépenses pour assister aux réunions de l'ACPSGE qui ont lieu à Ottawa.

À divers moments, l'aventure des services de garde a été trépidante. Au cours des six dernières années, le gouvernement fédéral a créé plusieurs comités et tenu de nombreuses commissions. Nous avons toutes été sollicitées, par le biais de campagne médiatique pour éveiller les élus à notre cause. Plusieurs de nos actions ont connu du succès.

D'ailleurs, le domaine des services de garde a connu des progrès dans les provinces et les territoires, principalement à cause



de votre travail acharné.

Comme bon nombre de défenseurs, je m'y suis intéressée un peu à titre personnel. Je me suis alors rendu compte que c'était plus que ça. Nous ne le faisons pas pour des raisons personnelles ou par ambition. Nous nous impliquons parce que nous visons la qualité dans nos services de garde. Nous savons que chacun de nous peut apporter un changement, même s'il est minime.

Cet été vous avez reçu une lettre de souscription pour l'adhésion à notre Association. Voici une des petites façons que vous pouvez apporter votre appui pour améliorer les services de garde à l'enfance. Nous pouvons tous participer à la formation d'une forte association pour nous faire entendre au niveau fédéral.

Nous avons encore beaucoup d'obstacles devant nous qui nécessiteront votre coopération et votre dynamisme. J'envisage les deux prochaines années avec enthousiasme et j'espère que nous pouvons compter sur le même soutien que vous avez su montrer dans le passé ▽

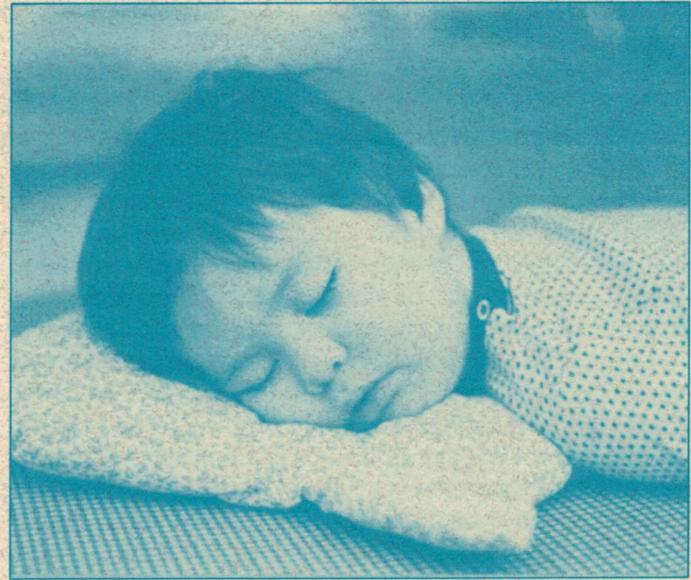
JOANNE OBERG
PRESIDENT



assurer une haute qualité de nutrition.

Le Comité de consultation Parents-Personnel a formé la Playcare Centre Society dans le but de réaliser la conversion. La Société fut enregistrée au département de Consommation et Corporations en février 1989. La constitution établit un conseil formé de parents à 51 p. 100, incluant aussi des membres du personnel. Nous pensons que les parents devaient avoir une voix majoritaire dans les opérations du Centre. Nous voulions aussi que les employés puissent contribuer puisqu'ils sont concernés. Comme directrice du Centre, je ne siégerais pas au Conseil et n'aurais pas de droit de vote.

Par l'entremise du Capital Development Grant du département Santé et ressources humaines, le gouvernement territorial affecta des fonds pour la conversion, avec la stipulation que l'argent disponible pour la conversion devait avoir une période de récupération maximale d'un an. L'année précédente, le Territoire avait offert des subventions de 200 000 \$ aux parents et à Carol's Playcare Centre, de l'argent comptant pour les opérations, l'entretien, ainsi



assumer un portefeuille chacun. Ces portefeuilles comprennent les finances, le perfectionnement du personnel, les politiques et les liaisons avec le gouvernement, les liaisons avec les parents, le personnel et le secrétariat général. Chaque membre du personnel s'occupe des enfants pendant quatre jours et consacre une journée aux tâches de bureau. L'agente responsable du perfectionnement du personnel est excusée de sa journée au bureau puisqu'elle offre, en soirée, des sessions et des ateliers aux parents et au personnel. Des comités correspondant à la plupart des portefeuilles ont été établis pour aviser et aider le Conseil.

Bien que j'aurais pu continuer comme directrice, j'ai décidé qu'il serait préférable que le Centre grandisse et se développe de façon autonome.

Je suis si contente du résultat. Cela me fait chaud au coeur de voir le nombre de parents, de membres du personnel et d'autres personnes de la communauté travaillant au bienfait du Centre. Il semble être un meilleur modèle pour des services de garde de qualité qu'un centre qui dépend des ressources financières d'une seule personne. Je suis satisfaite de la Playcare Centre Society, la première conversion dans le Yukon d'un centre à but lucratif en un centre sans but lucratif. On projette au moins une autre conversion dans le Yukon.

Si vous êtes propriétaire d'un centre privé et n'avez pas considéré la conversion, je vous encourage d'y penser. C'est une option qui peut bien fonctionner pour toutes les personnes concernées ▽

CAROL CHRISTIAN

Carol Christian est l'une des huit membres du comité de direction qui a fondé en 1983 l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Elle a représenté le Yukon sur le Comité de direction jusqu'en 1990. Carol est la coordonnatrice des services de garde à l'enfance de l'unité Child Care Services du gouvernement du Yukon.

Cela me fait
chaud au coeur de voir le
nombre de parents, de membres
du personnel et d'autres personnes de
la communauté travaillant au
bienfait du Centre.

qu'un octroi pour les améliorations. Puisque ce centre était considéré à but lucratif, le Territoire n'a pas pu partager ces dépenses avec le Gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). En convertissant le Centre, le Territoire économiserait 100 000 \$ dès la première année.

La première demande faite au Capital Development Grant, sollicitait de l'argent qui servirait à l'achat de jouets, d'équipement et de l'immeuble. Ainsi, la Playcare Centre Society n'aurait pas d'hypothèque ni les coûts qu'un bail entraînerait. À plusieurs points de vue, la conversion favorisait à la fois le Centre et le Territoire. Évidemment la conversion était chose nouvelle au Yukon et l'argent pour acheter l'immeuble n'a pas été approuvé. La demande a été modifiée pour n'inclure que l'achat de jouets et d'équipement.

Notre demande a porté fruit et le 1er avril 1990 la Playcare Centre Society a pris en main la gestion du Centre. Plutôt qu'un seul gérant, six gestionnaires furent choisis parmi les membres les plus anciens du personnel pour

Des coupures au Régime d'assistance publique

Les mesures prises récemment par le gouvernement fédéral constituent une sérieuse menace pour le financement des services de garde à l'enfance et les autres services sociaux. En février, le gouvernement a proposé de limiter à 5 p. 100 la hausse des paiements de transfert destinés au Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en Colombie britannique, en Alberta et en Ontario.

Le RAPC est la plus importante source de financement des services de garde réglementés destinés aux enfants de familles pauvres ou à revenu modeste. Le RAPC prévoit le partage des coûts admissibles liés à la prestation des services de garde. Les provinces assument 50 p. 100 de ces coûts et le gouvernement fédéral est tenu de fournir une contribution égale. Le RAPC a été créé dans le but de prévenir, d'éliminer, ou d'atténuer les causes et les effets de la pauvreté et du manque de soins à l'égard des enfants.

Depuis 1986, le RAPC est un programme non limitatif dans le cadre duquel les provinces établissent le montant de leurs dépenses, moyennant quoi le fédéral doit fournir une contribution égale. Les seules restrictions du financement des coûts admissibles pour les services tels la garde des enfants sont imposées par les provinces. La moitié des assistés sociaux et 41 000 des quelque 100 000 bénéficiaires des subventions de services de garde au Canada vivent dans les trois provinces qui tombent sous le coup des restrictions fédérales. Toute réduction des prestations aggravera la situation de pauvreté des bénéficiaires et fermera de plus en plus aux Canadiens à revenu faible l'accès à des services de garde subventionnés.

Avec l'appui de l'Ontario, la Colombie britannique a intenté une action en justice contre le gouvernement fédéral. Le 15 juin dernier, la Cour d'appel de la Colombie britannique invalidait le plafonnement des paiements de transfert proposé par le fédéral. Sous peu, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-69, un projet de loi omnibus qui inclut le plafonnement du RAPC.

Le Sénat étudie le projet de loi C-69 cet automne. L'ACPSGE s'est jointe au Conseil canadien de Développement social (CCDS) et à d'autres groupes afin de mener une campagne contre ce projet de loi. Un bulletin spécial du CCDS portant sur cette campagne vous a été envoyé récemment.

Fermelement résolu à restreindre ses contributions au RAPC, le gouvernement fédéral a demandé l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour suprême de la Colombie britannique en Cour suprême du Canada. On s'attend à ce que cette cause complexe soit entendue avant la fin de l'année. La poursuite intentée par le gouvernement fédéral soulève des questions juridiques complexes liées à la suprématie du Parlement; elle pourrait avoir d'importantes répercussions sur la garde des enfants et sur divers autres éléments des relations fédérales-provinciales ▽



Sommet mondial pour les enfants

Le Premier ministre Mulroney a assuré la coprésidence du Sommet mondial pour les enfants tenu à New-York le 30 septembre 1990. Ce sommet visait à promouvoir la Convention sur les droits de l'enfant rédigée par les Nations Unies. Le Canada y a réitéré son engagement à prendre des mesures concrètes pour améliorer le bien-être des enfants de ce pays et du monde entier.

Lors de ce sommet, le Canada a présenté un document portant sur la situation des enfants de notre pays. De toute évidence, le gouvernement désirait montrer le Canada sous le meilleur jour possible et occulter les conditions économiques et sociales de plus en plus difficiles dans lesquelles vivent les enfants du Canada.

En prévision de la publication de ce document, l'ACPSGE s'est jointe à plusieurs organismes (le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le Groupe de défense des enfants pauvres, le Congrès du travail du Canada, l'Assemblée des premières nations et le Conseil national des autochtones du Canada) pour publier un rapport parallèle qui met en lumière «l'autre réalité». On y donne un aperçu de la pauvreté qui sévit chez les enfants, entre autres chez les jeunes autochtones, et des difficultés d'accès grandissantes à des services de garde adéquats.

Parmi les pays industrialisés, le Canada occupe la deuxième place après les États-Unis pour ce qui est des conditions de pauvreté dans lesquelles vivent nos enfants. En 1987, seuls 8 p. 100 des enfants dont la mère était sur le marché du travail avaient accès à des services de garde agréés; de plus, 15 p. 100 seulement des familles admis-



sibles à une subvention en recevaient une. Il existe très peu de services de garde de qualité destinés aux enfants autochtones, et qui soient adaptés à leur culture.

Le gouvernement a annoncé, lors du Sommet mondial, la création d'un secrétariat pour les enfants. Dans son rapport portant sur les agressions sexuelles envers les enfants, M. Rix Rogers avait recommandé qu'un tel bureau soit créé à l'intérieur du ministère de la Santé et du Bien-être social. Ce bureau serait chargé de dossiers très divers liés aux enfants qui sont du ressort du gouvernement fédéral, y compris la garde des enfants.

La grande préoccupation «d'assurer le bien-être des enfants» pourrait aisément faire perdre de vue l'importance des services de garde à l'enfance. Pour cette raison, nous devons de réclamer l'élaboration d'une politique sur les services de garde au Canada. On redoute de plus en plus que le gouvernement, tenaillé par sa promesse de mettre un programme en place d'ici la fin de son mandat, ne propose une politique qui ne fera l'affaire de personne. Les services de garde financés par les employeurs et les mesures fiscales ne forment que quelques éléments du casse-tête que représente la garde des enfants au Canada. L'élaboration d'une politique qui trace les grandes orientations d'un régime national de garde des enfants se fait attendre depuis beaucoup trop longtemps ▽

Sursis pour les groupes de femmes

Grâce aux pressions exercées par divers groupes, les Canadiennes ont remporté une victoire partielle en mai. En effet, le gouvernement fédéral a accepté de restaurer pour une période d'un an les subventions aux centres de femmes du pays.

Le budget fédéral de février 1990 a réduit de 1,6 million de dollars les subventions du Programme de promotion de la femme, Secrétariat d'État du Canada. Par cette mesure, un groupe national de femmes, trois publications et 80 centres de femmes ont perdu la totalité de leurs subventions. Quatre autres groupes ont perdu 20 p. 100 de leur financement.

A la suite d'une campagne de protestations intensive lancée par des Terre-Neuviennes, le gouvernement Mulroney a annoncé que pendant une période d'un an, il continuerait de verser des subventions de 1,2 million de dollars aux centres de femmes. L'avenir de ces centres n'est toutefois pas clair. Le Secrétariat d'État aide actuellement les centres à négocier des subventions avec le gouvernement des provinces de la Colombie britannique, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ainsi qu'avec les autorités des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui avaient l'habitude d'accorder certaines subventions. On tente d'accroître la contribution de ces gouvernements.

Nous traversons une période critique de notre histoire. Le gouvernement fédéral élimine de plus en plus de subven-

tions si nécessaires aux groupes de femmes. Au cours des deux dernières années, il a effectué des réductions de plus de trois millions de dollars et on peut s'attendre à d'autres réductions en 1991 ▽

Le fossé se creuse

Le fossé s'est approfondi entre la croissance du nombre d'enfants ayant besoin de services de garde et l'augmentation du nombre de places en services de garde reconnus. En effet, le nombre de mères sur le marché du travail a augmenté plus rapidement que celui des places en services de garde reconnus.

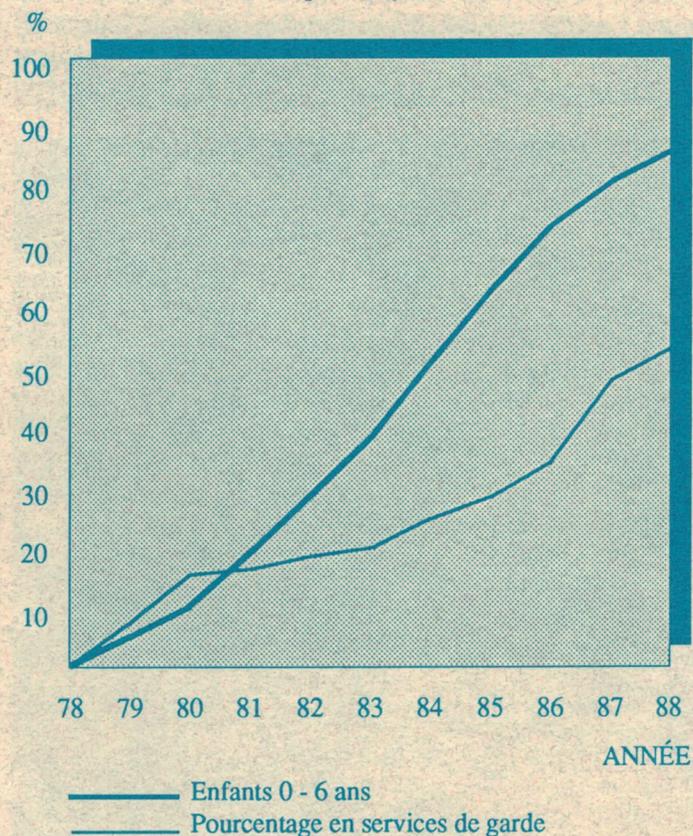
Les parents de plus de cinq millions de petits Canadiens en bas de treize ans travaillent ou étudient à plein temps. Par contre, il y a moins de trois cent mille places en services de garde (données à jour au 31 mars 1989).

Le graphique tracé par Michael Friendly, à l'aide du programme SAS, illustre la différence entre l'offre et la demande ▽

L'augmentation des places en services de garde reconnus et la croissance du nombre d'enfants de zéro à six ans ayant besoin de ces services

1978 - 1988

Source: Santé et Bien-être Canada,
Situation de la garde de jour au Canada



La loi sur les services de garde du Yukon

Le 10 mai 1990, l'Assemblée législative du Yukon a adopté une nouvelle loi sur les services de garde. Cette loi remplace celle qui était en vigueur depuis 1979 et qui était impossible à appliquer parce qu'elle comportait trop de zones grises. L'ancienne loi limitait à six, le nombre d'enfants par foyer de garde, exception faite des enfants de la famille immédiate ou éloignée, de la personne offrant les services de garde et des enfants qui se faisaient garder pendant moins de deux heures et demi. La loi de 1979 ne fixait pas de plafond au nombre d'enfants par personne dans les foyers de garde reconnus. Les services de garde au noir pouvaient même fonctionner sans que leurs exploitants n'aient à se préoccuper de la loi.

La loi de 1990 fixe des plafonds pour le nombre d'enfants par foyer de garde en milieu familial. Désormais, au maximum, huit enfants d'âge préscolaire peuvent y être gardés. Lorsque l'exploitant a un employé, il peut prendre quatre enfants d'âge scolaire. Les plafonds fixés comprennent les propres enfants de la gardienne et tous ceux qui se font garder pour une brève période pendant la journée. La nouvelle loi permet aussi à une personne qui prend moins de quatre enfants d'obtenir une approbation pour ce nombre d'enfants.

La loi comporte un aspect unique et innovateur qui porte sur les droits de l'Assemblée des premières nations du Yukon. Selon cette partie, ceux-ci pourront prendre en main l'administration des services de garde de leur communauté, si une entente est conclue entre le gouvernement du Yukon et les diverses bandes au sujet des règlements de

revendications territoriales et/ou leur droit à l'autonomie gouvernementale.

La loi a reçu beaucoup de résistance, particulièrement de la part des services de garde au noir et des parents qui y ont recours. Selon ces opposants, la loi réduira le nombre de places puisque les exploitants devront réduire le nombre d'enfants dont ils s'occupent ou fermer leurs portes. À première vue, on pourrait être tenté de donner raison aux détracteurs de la loi. Toutefois, la période de transition passée, on connaîtra plutôt une augmentation du nombre de places, en particulier celles qui sont réservées aux enfants d'âge scolaire. Le gouvernement territoriale reconnaît la nécessité d'une période de transition. C'est pourquoi il pourrait retarder, de quelques mois, la proclamation des parties qui ont trait aux foyers de garde en milieu familial.

La loi passe sous silence la formation du personnel, la grosseur des centres et le nombre d'enfants par employé. Ces questions feront l'objet d'un règlement qui sera mis à jour au cours du prochain semestre.

Le gouvernement continuera de perfectionner et de mettre en oeuvre les dispositions relatives aux services de garde. L'année prochaine sera donc marquée au sceau du changement et de la croissance. Pour plus de renseignements: Ministère de la Santé et des Ressources humaines, Gouvernement du Yukon, C.P. 2703 (Yukon) Y1A 2C6 ▽

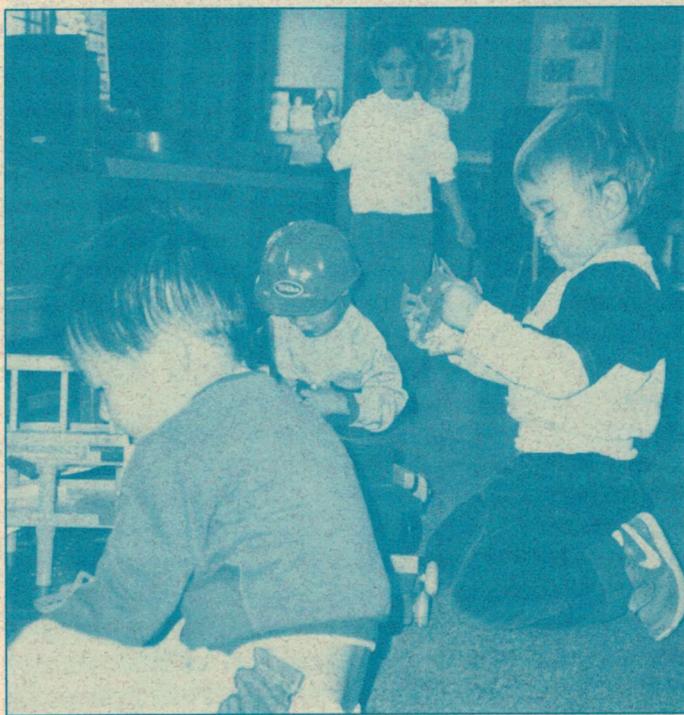
Conférence de Terre-Neuve sur les services de garde à l'enfance

Environ cent personnes ont pris part à la troisième conférence provinciale "Action Towards Child Care". Cette conférence qui s'est déroulée à St. John's le 2 et 3 mai 1990, était organisée par la Day Care Advocates Association. Les participants comprenaient des éducatrices/eurs, des parents, des employeurs, des organismes communautaires et des syndicats.

La conférence visait trois grands objectifs. D'abord, la mise en commun des connaissances des participants. À cette fin, quatre ateliers ont été présentés. Ils portaient respectivement sur les lois et règlements, les possibilités de subventions des services de garde, l'importance de la formation des éducatrices/eurs, les services de garde en milieu de travail et autres solutions. En deuxième lieu, la conférence avait pour but d'amener les participants à un consensus au sujet de recommandations de lignes directrices. Et enfin, que des membres de l'Association présentent ces recommandations au comité des politiques sociales de Terre-Neuve.

On a atteint le consensus et le 9 mai 1990, la Day Care Advocates Association a déposé ses recommandations auprès du comité des politiques sociales.

Les seize recommandations portaient notamment sur 1) la mise en oeuvre du Projet pilote de garde en milieu familial et l'élaboration des lois et règlements 2) l'élaboration de





règlements en matière de services de garde selon que les enfants ont moins de deux ans ou plus de six ans, 3) la mise au point de modalités d'accréditation des éducatrices/eurs en fonction de la formation et de l'expérience et 4) l'adoption immédiate d'une mesure à grande échelle de l'augmentation salariale subventionnée, en attendant la mise au point des modalités d'accréditation.

La Day Care Advocates Association est un groupe communautaire qui a pour mandat d'exercer des pressions sur le gouvernement pour l'amélioration des services de garde à l'enfance et de stimuler l'intérêt public. Pour plus de renseignements: Day Care Advocates Association, C.P. 1086, Station C, St John's (Terre-Neuve) A1C 5M5 ▽

Des initiatives de jardins d'enfance en Ontario

Nous aimerions apporter une correction à la page 7 du numéro 9 de notre bulletin d'information Vision (Mars 1990). Dans son discours du Trône, le premier ministre, M. Peterson, n'a pas annoncé le transfert des jardins d'enfance au ministère de l'Éducation. Les paragraphes qui suivent donnent une description exacte des initiatives du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Le Ministère a largement facilité l'accès aux programmes d'éducation des petits. Les commissions scolaires doivent, d'ici 1992, s'assurer que tous les enfants de 5 ans aient accès aux jardins d'enfance intermédiaires. D'ici 1994, les commissions scolaires doivent mettre en place des programmes d'une journée complète. C'est-à-dire, d'ici 1994, tous les enfants de 4 ans et de 5 ans de la province pourront accéder au programme de jardin d'enfance d'au moins une demi-journée.

Bien que les commissions scolaires doivent fournir les programmes de demi-journées, l'âge scolaire obligatoire de 6 ans demeure (première année). Ainsi, les parents continueront de choisir si leur enfants iront aux jardins d'enfance pendant une demi-journée, toute la journée (selon la disponibilité) ou pas du tout ▽

Un réseau de services de garde

Le Réseau ontarien des services de garde francophones regroupe tous les services de garde de langue française de l'Ontario. Son mandat est d'appuyer et d'encourager le développement de services de garde de langue française et de faire connaître les besoins de ses membres. Il défend et promouvoit leurs intérêts auprès du gouvernement et il formule des recommandations concernant les politiques et les programmes gouvernementaux en matière de services de garde à l'enfance.

Les besoins les plus pressants sont: la formation et le perfectionnement professionnel pour les éducatrices/eurs, les aides-éducatrices/eurs, les directrices/eurs et les membres des conseils d'administration; le recrutement du personnel qualifié; l'obtention d'un meilleur salaire; le recrutement des clients et le matériel pédagogique.

Vue la pénurie de personnel qualifié, le Réseau a entrepris des démarches auprès du ministre des Collèges et universités. Suite à celles-ci, quatre collèges élaborent un programme en Éducation des petits sous le programme Forma-distance.

Le Réseau siège au Child Care Human Resources Planning and Training Committee (Comité provincial des ressources humaines - garde d'enfants) du ministère des Services sociaux et communautaires, dans le but de sensibiliser davantage les membres aux besoins des francophones. De ce contact, le Réseau espère que des mesures concrètes soient prises pour régler les problèmes de pénurie et les difficultés des éducatrices/eurs à obtenir une équivalence de l'Association for Early Childhood Education, Ontario.

Le Réseau s'intéresse également à des questions d'équité salariale, de critères de bilinguisme, de places subventionnées, ainsi qu'au nouveau projet de loi sur l'éducation.

Lucille Gaudet est la vice-présidente du Réseau. Elle siège aussi au conseil d'administration de l'Association pour les services préscolaires d'Ottawa-Carleton

Groupe d'étude de la Colombie britannique sur les services de garde à l'enfance

Par l'intermédiaire de la ministre de la Condition féminine, Carol Gran, la Colombie britannique a mis sur pied en juillet un groupe d'étude sur les services de garde à l'enfance. Le groupe d'étude a pour mandat de recommander des façons d'accroître le nombre de places en services de garde dans la province, c'est-à-dire analyser les obstacles à l'augmentation et proposer des correctifs (en tenant compte du rôle et des responsabilités de chaque palier de gouvernement), évaluer le besoin et planifier une croissance ordonnée à court et à long termes. Le rapport devrait être déposé en janvier 1991.

Les vingt membres du groupe d'étude ont un intéressant défi à relever! La présidente, Nicole Parton, est une journaliste réputée. La vice-présidente, Penny Coates, est la vice-présidente sortante de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Le milieu des services de garde à l'enfance est très bien représenté par des membres de l'ACPSGE tels que Peter Ashmore, Rita Chudnovsky, Sandra Griffith et Paula McCrae. On a engagé Mab Oloman pour une période de deux ans à titre de conseillère auprès du ministère du Programme de promotion de la femme; elle assumera aussi les fonctions de personne ressource du groupe d'étude ▽



PLAN STRATÉGIQUE

Les 9 et 10 juin 1990, au cours de l'assemblée annuelle du Comité national de direction à Ottawa, l'Association a élaboré un plan stratégique trisannuel. Les membres du comité ont fixé des objectifs et élaboré des stratégies pour l'Association, compte tenu de divers facteurs tels que la conjoncture politique et la réduction des ressources financières et de l'effectif. Le compte rendu de la séance de planification stratégique est disponible dans les deux langues officielles pour la somme de 2,50 \$ (frais de copies et d'envoi) ▽

ÉTUDE NATIONALE SUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Grâce à une subvention de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants qu'administre Santé nationale et Bien-être social Canada, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance entreprendront une étude nationale sur les salaires et les conditions de travail des travailleuses/eurs en service de garde. L'étude se penchera sur le degré de roulement du personnel et elle fournira un aperçu des salaires et des conditions de travail à l'échelle nationale et provinciale/territoriale. Le sondage et les entrevues de groupes commenceront dès le début de 1991 et les résultats devraient être publiés au début de 1992.

La qualité des soins prodigués aux enfants dépend presque uniquement des personnes qui assurent ces soins. En milieu de garde, comme dans bon nombre d'autres domaines, la satisfaction au travail est intimement reliée aux salaires et aux conditions de travail. Le fort roulement du personnel est une source d'inquiétude. Selon une étude menée récemment aux États-Unis, le



taux de roulement du personnel a triplé en dix ans.

Cette étude prendra une place importante dans le dossier d'informations nécessaires à l'élaboration d'un système complet de services de garde à l'enfance au Canada. Nous sommes heureux de pouvoir collaborer à sa réalisation ▽

UN BIENVENUE EN RETARD

Bien que ce soit déjà très tard, nous sommes heureux de vous présenter Sylvie Lafrance. Depuis janvier 1989, Sylvie est la secrétaire du bureau national. En août, elle a accepté un nouveau poste à temps partiel - celui de coordonnatrice de projet. Elle achemine toujours les adhésions de l'Association. Ses nouvelles responsabilités comprennent l'évaluation et la disponibilité de nos services et de nos publications dans les deux langues officielles ▽

VENTE D'AFFICHE

Démontrez votre soutien au mouvement de revendication en affichant le poster *La lutte continue pour la garde des enfants*. Il est possible de vous le procurer au coût de 5\$ au bureau national ou par l'entremise des membres du Comité national de direction ▽

REMERCIEMENTS !

Un chaleureux remerciement à tous les individus et les groupes qui ont contribué si généreusement au soutien financier de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Barbara Amundrud; Joyce A. Archer; Jane Aronson; Leslie Atkinson; Laurent Besner; Lynette Billard; Myriam Bouthillette; Broadview Community Day Care; Sandra Burt; Canadian Cooperatives Association; Jean Carroll; Le Conseil des organismes francophones de la région de Durham project; Lise Corbeil Vincent; Janet M. Davis; Professor Evelyn Ferguson; John Funicello; Garderie Communautaire de Verdun Inc.; Garderie Coop les p'tites abeilles; Diana Ginn; Dorothy Greenwood; Margaret Hoff; Deborah Kernsted; Christine Lafrance; Ilona Lampi Miner; Susan O'Leary; Dr. Nicole LeSaux; Madelyn MacKay; Elizabeth MacKinnon; Margaret Mitchell, M.P.; Maureen Morrison; Carol Murray; Beth Nowak; Dr. Elaine Porter; Diana Prestidge; Rideau Employee Student Child Care Centre; Rideau Group Day Care; Jennifer Robinson-Lewis; Jean Ross; Mamie Rothberg; Sardis Children's Centre; Laura Sing Frederiksen; Barbara L. Stange; Patricia Strople; Toronto Area Council-PSAC; Elizabeth Trakas; Elisabeth Van Stam; Bev Watson; Lynne Westlake; YM/YWCA Child Care; YWCA-Saskatoon ▽

DÉSOLÉ !

Une autre erreur s'est glissée à la page 3 de notre Bulletin de juillet 1990. C'est le 3 décembre 1987, et non le 15 décembre, qu'a eu lieu la tournée de négociations fédérale-provinciales/territoriales qui ont menées à l'annonce de la part du gouvernement fédéral de sa Stratégie nationale sur les services de garde à l'enfance ▽